



RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2025

**Présenté par madame la Mairesse lors de la séance
du Conseil municipal tenue le 7 juillet 2026**

**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité. En conséquence, je vous résume le rapport financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Les états financiers de l'exercice 2025 témoignent d'une gestion financière rigoureuse de la Municipalité d'Armagh et du respect du cadre budgétaire établi. Ils reflètent les efforts déployés par l'ensemble de l'organisation municipale afin d'assurer une gestion responsable des ressources publiques, tout en permettant la réalisation des projets et des services destinés à la population.

Ces résultats démontrent l'importance d'une saine gestion financière pour soutenir le développement de la Municipalité et maintenir des services de qualité au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

États financiers année 2025

Le rapport financier préparé par Mme Karine Béland, CPA auditrice de la firme Raymond Chabot Grand Thorton S.E.N.C.R.L., a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 2 juin 2026. Celui-ci nous indique que les états financiers de la Municipalité présentent des revenus de 3 668 874 \$ et des dépenses de fonctionnement de 3 484 278 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tels que les revenus d'investissement, l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 615 789 \$. L'année 2025 s'est donc terminée avec un surplus accumulé de 1 787 234 \$.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le dernier rapport de l'auditeur indépendant, daté du 2 juin 2026 atteste que ce dernier a audité l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

De plus, l'auditeur indépendant stipule que les états financiers présentés dans le document du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 31 décembre 2025 indiquent fidèlement la situation financière de la Municipalité excepté pour l'application de la norme sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Rémunération annuelle des élus municipaux

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2025, la rémunération annuelle de la mairesse est fixée à 7 975.42 \$ plus une allocation de dépenses au montant 3 987.11 \$ tandis que celle des conseillers est de 2 648.47 \$, soit le tiers de celle de la mairesse plus une allocation de dépenses de 1 324.29 \$.

La rémunération de la mairesse versée par la MRC de Bellechasse est de 3 481.34\$ plus une allocation de dépenses de 1 740.74\$ par année.

Mélanie Bolduc, mairesse